

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

**Comité Local d'Information et de Concertation  
du Sud Grenoblois**

**Première réunion du 10 janvier 2007**

**Étaient présents :**

**Les membres du collège administration**

- M. Michel MORIN, Préfet de l'Isère
- M. Alain BOUFFIER, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
- M. Christophe PEYRE, du Service Départemental de l'Incendie et des Secours,
- Mme Muriel RISTORI, de la Direction Départementale de l'Équipement, Service Aménagement Sud Est
- M. Marc PARISSET, Direction Départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.
- M. Nicolas REGNY, service interministériel de défense et de protection civile

**Les membres du collège Collectivités Territoriales**

- Mme Anouk MULE, Mairie de Champagnier,
- Mme Danielle MANTONNIER, Mairie de Champ sur Drac,
- M. Gilbert GACON, Mairie de Champ sur Drac,
- M. Gilles BAGUET, Mairie de Claix,
- Mme Anne Marie LEGLOAN, Maire de Jarrie et Conseillère Générale,
- M. Michel BLONDE, Maire de Pont de Claix.

**Les membres du collège Exploitants et Gestionnaires d'infrastructures**

- M. Maurice MICHEL, représentant le directeur de RHODIA OPERATIONS,
- M. Christian TEYSSÉDRE, Directeur ARKEMA,
- M. Charles-François MALET, Responsable production CEZUS,
- M. Pierre NOEL, Directeur ISOCHEM,
- M. Pascal LANET, Directeur TERIS PCX.

**Les membres du collège Riverains et Associations**

- M. Gérard VITALIS, riverain,
- M. Pierre CLEMENT, riverain,
- Mme Michèle BENOIS, riveraine
- M. Laurent MANIVEL, association AR2PC,
- M. Roger CHAUMONT, association ADHICE.

**Les membres du collège Safariés**

- M. Christophe ROSALIA, Secrétaire du CHSCT RHODIA,

- M. Jean-Patrice VEYRET, Secrétaire du CHSCT ARKEMA,
- Mme M-Françoise DULIN, CHSCT CEZUS,
- M. Cédric BEGUIN, Secrétaire du CHSCT ISOICHEM,
- M. Franck PEREZ, représentant TERIS

Autres participants / invités :

- M. Gilles BARSACQ, Secrétaire Général de la Préfecture,
- Mme. Lise TORQUET, Secrétaire du CIRIMI (Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans l'Isère),
- M. Philippe SIONNEAU, Direction Départementale de l'Équipement,
- Mme DUFOURG, Directrice de la Cohésion Sociale et du Développement Durable à la préfecture de l'Isère,
- M. Philippe BUGUELLOU, Chef du Bureau Environnement de la préfecture,
- M. Jean-Pierre CHEVAL, Bureau Environnement de la préfecture,
- Plusieurs autres représentants des mairies,

Etaient absents :

- M. le Maire d'ECHIROLLES ou son représentant
- Mme le Principal du collège Le Clos Jouvin à Jarrie.
- M. Didier MIGAUD et M. Gilbert BIESSY, députés, invités par le préfet

---

La séance est ouverte à 9 h 40.

### **Introduction**

Le Préfet, M. Michel MORIN, ouvre la séance.

Il indique que le Comité Local d'Information et de Concertation du Sud Grenoblois, créé par arrêté préfectoral du 24 octobre 2006, a pour objet d'améliorer l'information et la concertation des différents acteurs de la plate forme chimique de Pont de Claix/Jarrie, qui regroupe les 5 entreprises SEVESO Rhodia Intermédiaires, Teris PCX et Isochem de Pont de Claix et Arkema et Cezus de Jarrie, sur les risques technologiques.

Le CLIC comprend 28 membres dont 6 représentants de l'Etat, 6 représentants des collectivités locales, 5 représentants des exploitants, 6 représentants des riverains et 5 représentants des salariés.

Le préfet précise que les CLIC sont des lieux d'échange et de concertation. Leurs principales missions sont le suivi de l'élaboration des PPRT ( Plans de Prévention des Risques Technologiques), le suivi des modifications des ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement) concernées, le suivi des plans d'urgences. Il a également pour rôle de relayer l'information auprès de la population. Sous forme de clin d'œil au site internet de la commune de Pont de Claix, il souligne enfin le lien entre l'entreprise et cette commune du point de vue économique, de l'emploi, mais également des risques.

### **Désignation du Président du CLIC**

M. MORIN rappelle que le président est nommé par le préfet sur proposition du comité. Il demande aux membres s'il y a des candidatures pour la présidence du CLIC. Sur proposition du maire de Pont de Claix, et après validation par l'ensemble des membres, le préfet est désigné président du CLIC.

---

## **Présentation sur les CLIC**

Au cours d'une projection, M. BOUFFIER, de la DRIRE, présente les CLIC : leur création, leur composition, leurs missions, les informations dont ils sont destinataires, leurs actions, l'articulation des CLIC et du S3PI (Secrétariat permanent à la prévention des pollutions industrielles), leur fonctionnement et les outils mis à disposition des CLIC en Rhône-Alpes.

En réponse à une question du préfet, il précise que le CLIC pourra demander des tierce-expertises qui seront financées sur le budget global attribué aux CLIC par le MEDD (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable).

---

## **Ouverture d'un premier débat suite à la présentation du CLIC**

Le Président invite les membres du comité à s'exprimer.

### **Des questions pratiques :**

M. MANIVEL, de l'association AR2PC, souhaite connaître le rythme des réunions.

Le préfet répond que la prochaine séance du CLIC devrait avoir lieu après l'analyse des nouvelles études des dangers, soit au 2<sup>ème</sup> semestre 2007, sauf si un sujet d'actualité bouleverse cet échéancier.

M. CHAUMONT, de l'ADHICE, souhaite avoir des informations sur la fermeture de l'établissement POLIMERI.

M. BOUFFIER, de la DRIRE précise que tous les produits ont été évacués et qu'il n'y a plus de risque d'accident majeur sur le site.

Le préfet indique qu'une convention de revitalisation sera signée en février 2007.

## **Comment informer les populations ?**

M. VITALIS, riverain, rappelle la demande des citoyens d'être informés des travaux et débats des CLIC et pose la question de la nature des informations à apporter aux populations et des moyens pouvant être utilisés.

En réponse, le préfet confirme les propos de Mme LEGLOAN, maire de Jarrie pour qui tous les canaux de communication doivent être utilisés. Il évoque en premier lieu le rôle des élus locaux qui constituent la voie normale d'information de la population (bulletin municipal ...). Il précise qu'un communiqué de presse peut être réalisé. Il suggère que la presse pourrait être plus intéressée par des actions particulières telles que la tenue d'un CLIC sur un site particulier ou toute autre idée que peuvent suggérer les membres du CLIC.

Mme TORQUET présente le CIRIMI, rappelle son rôle et propose qu'il apporte une assistance sur le contenu technique des messages et sur la coordination de la diffusion de l'information au niveau des différents CLIC de l'Isère.

## **Rôle et responsabilité pour un CLIC**

A l'occasion d'une question concernant le pouvoir d'action du CLIC relatif aux plans d'urgences posée par M. PEYRE du SDIS, le Préfet rappelle que le CLIC est un lieu

d'échange et de concertation. Le CLIC ne se substitue pas aux responsabilités de chacun. Il peut toutefois être une force de proposition ou de suggestion.

M. MANIVEL, de l'association AR2PC, demande que le CLIC soit tenu informé de l'avancement de la campagne d'information des populations prévue en 2008, et qu'il puisse être consulté sur les documents qui seront diffusés.

Il souhaiterait également qu'un bilan soit fait au CLIC après les exercices de mise en oeuvre des plans d'urgence.

Il est indiqué que ces demandes correspondent bien aux missions du CLIC.

---

### **Point d'avancement sur les PPRT**

M. BOUFFIER commente une projection qui permet de faire le point sur le déroulement et le planning des PPRT.

Il précise notamment que la première étape est de disposer d'étude des dangers des sites selon les nouveaux textes issus de la loi risques du 30 juillet 2003. Ces nouvelles études imposent en premier lieu de réduire le risque à la source et de développer l'analyse des risques en intégrant les notions de gravité, de probabilité et de cinétique. Par la suite, le périmètre d'étude est déterminé permettant la prescription de l'élaboration du PPRT (par arrêté préfectoral) Le périmètre d'étude est présenté au CLIC, qui est ensuite associé à l'élaboration du PPRT.

- Enfin, la démarche d'élaboration du PPRT est enclenchée ; elle comporte 6 étapes :
- une séquence technique comportant la réalisation des cartes d'aléas par la DRIRE et la carte des enjeux par la DDE
  - une phase stratégique pendant laquelle, le préfet, les collectivités territoriales, le(s) représentant(s) du CLIC, les industriels définissent l'avenir des zones concernées,
  - une phase d'élaboration des plans de zonage et de définition des règlements
  - une phase de concertation avec mise à l'enquête publique,
  - une phase de finalisation suite à l'enquête publique,
  - l'arrêté préfectoral d'approbation.

L'ensemble des études de dangers susceptibles d'impacter les PPRT de Pont de Claix et Jarrie, soit ont été déjà déposées, soit ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral pour remise du document au premier semestre 2007. La DRIRE devra examiner les EDD (Etudes De Danger), au deuxième semestre 2007. Le périmètre d'étude du PPRT pourra être proposé au 1<sup>er</sup> semestre 2008 et l'arrêté de prescription de l'élaboration du PPRT pourra être pris dans le prolongement. Après cela, la procédure devrait durer environ 18 mois ce qui conduit à mi 2009 pour l'approbation finale des PPRT.

---

### **Ouverture d'un deuxième débat**

M. VITALIS, riverain, souhaite connaître la réglementation qui s'applique aux pipes d'éthylène et de propylène. La DRIRE indique que ces ouvrages sont soumis à une réglementation différente qui a changé en août 2006. L'approche par étude de dangers probabiliste sera calquée sur la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. A l'issue de l'examen, l'information sur les risques sera faite aux communes au titre de la gestion de l'urbanisme.

M. CHAUMONT, de l'ADHICE, attire l'attention sur les difficultés que l'on risque de rencontrer dans la communication aux habitants des interdictions de construction dans des zones habitées et ne voudrait pas que l'on conduise les habitants à rejeter l'industrie chimique.

Le préfet indique que c'est le rôle du CLIC et du PPRT d'informer et qu'il faut éviter le syndrome du « on nous cache tout, on nous dit rien ».

M. CHAUMONT s'interroge également sur le rôle du CLIC en cas de fermeture du site, et demande s'il sera consulté pour la dépollution et la remise en état.

Le préfet répond que si un site ferme, l'information sera donnée au CLIC et que la remise en état sera faite conformément au code de l'environnement.

### **Le CLIC et le suivi des PPRT**

La DDTEFP rappelle l'obligation de créer un comité interentreprises après la mise en place du CLIC.

En réponse à une question du maire de Claix concernant l'impact des PPRT sur les plans locaux d'urbanisme (PLU), la DDE précise que, dans l'attente de la mise en place des PPRT qui vaudront servitude, il convient de continuer avec les documents actuels sur la base des zones connues aujourd'hui.

M. MANIVEL, de l'association AR2PC, souhaite savoir de quelle façon le CLIC sera informé des actions de réduction du risque à la source entreprises par les industriels et comment il sera associé à l'élaboration du PPRT.

M. BOUFFIER confirme que le CLIC sera représenté dans le comité de suivi du PPRT. Le Préfet précise que le, ou les, représentants du CLIC devraient être choisis parmi le collège des riverains et associations ou celui des salariés dans la mesure où les collectivités locales, les administrations et les industriels sont présents directement dans le comité des PPRT. Concernant la réduction du risque à la source, il est précisé que ce point est traité lors des demandes d'autorisation ICPE qui font l'objet d'une procédure publique.

### **PPRT, PLU et cercles de danger**

Plusieurs élus et représentants de mairie posent la question de la gestion actuelle de leur PLU et de l'interaction avec les PPRT. En particulier, le maire de Jarrie donne des exemples pour illustrer la difficulté rencontrée pour faire avancer certains dossiers notamment sur la commune de Champ-Sur-Drac.

Certains élus s'interrogent également sur le fait que depuis 20 ans, les cercles de dangers restent inchangés voire augmentent ainsi que les contraintes dans ces zones alors que les entreprises réalisent de nombreuses améliorations dans leur maîtrise des risques.

La DRIRE précise qu'avant la Loi Risques, les cercles de danger étaient retenus sur la base de l'évaluation des accidents majorants sans prise en compte des barrières de sécurité mise en place par les industriels.

Par ailleurs, M. MICHEL, représentant le directeur de RHODIA, indique également que parallèlement aux progrès réalisés par les industriels concernant la maîtrise des risques, les seuils d'effets toxiques retenus pour les études de danger diminuent, entraînant une augmentation des cercles de danger à risque constant.

M. TEYSSÈDRE, directeur d'ARKEMA, précise également l'intérêt des nouvelles méthodologies probabilistes des études des dangers, qui demandent de prendre en compte des notions de probabilité, permettant d'avoir une approche plus réaliste des risques et peut-être d'obtenir des cercles de danger raisonnables.

### Information du CLIC

Le préfet informe les membres du CLIC que le POI (Plan d'Opération Interne pour site classé SEVESO) de l'établissement CEZUS a été déclenché dans la nuit pour une fuite de produits qui ont été récupérés.

### Fin de séance

Le préfet indique que la prochaine réunion se tiendra au mois de septembre et souhaite que les membres du CLIC fassent parvenir sous un mois leurs suggestions sur les sujets à traiter lors de cette séance.

Le CIRIMI centralisera les informations à l'adresse suivante :

CIRIMI  
Lise TORQUET  
DRIRE Rhône Alpes  
44 avenue Marcelin Berthelot  
38 030 GRENOBLE Cedex 02  
Tél : 04 76 69 34 34  
secretariat.cirimi@industrie.gouv.fr

La séance est close à 11 h 40.

LE PREFET  
  
Michel MORIN